



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 3 JANVIER 2017

L'AGENCE FRANCE LOCALE FRANCHIT LA BARRE DU MILLIARD D'EUROS PRÊTÉ

L'Agence France Locale a achevé l'année 2016 avec un total de plus d'un milliard d'euros de prêts délivrés aux collectivités.

Après 21 mois d'activité, l'Agence France Locale a franchi en fin d'année 2016 la barre du milliard d'euros de crédits octroyés. Ce sont au total 191 crédits qui ont été délivrés aux collectivités membres (aujourd'hui au nombre de 173) pour un montant global de 1,055 milliard d'euros. Sa part de marché passe de 3 à 4%¹.

« Nous sommes fiers que l'année 2016 s'achève sur un chiffre aussi symbolique », a déclaré Yves Millardet, président du directoire de l'Agence France Locale. « L'Agence France Locale a su, en moins de deux ans d'activité et malgré une contraction du marché, accroître sa position et répondre aux besoins de ses membres, dont elle est aujourd'hui un partenaire financier incontournable. »

L'Agence France Locale a par ailleurs récemment ouvert, après ses lignes de trésorerie, des prêts assortis de phases de mobilisation progressive. Elle complète ainsi sa gamme de produits bancaires avec toujours une mission unique : prêter aux collectivités locales qui sont actionnaires de l'Agence France Locale – Société Territoriale, et à elles-seules, dans les meilleures conditions possibles et en toute transparence.

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale est un nouveau modèle de banque créé en 2013 par et pour les collectivités pour simplifier l'emprunt. Réponse alternative à la question du financement des collectivités, l'Agence France Locale est un établissement de crédit qui œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres, quelle que soit leur taille ou leur type.
- Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale. L'AFL-ST a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe.
- La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'AFL de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle redistribue aux collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques.
- Plus d'information sur www.agence-france-locale.fr

¹ Source : Bloomberg – BEI – CDC – Enquête Dette FCL 2016